

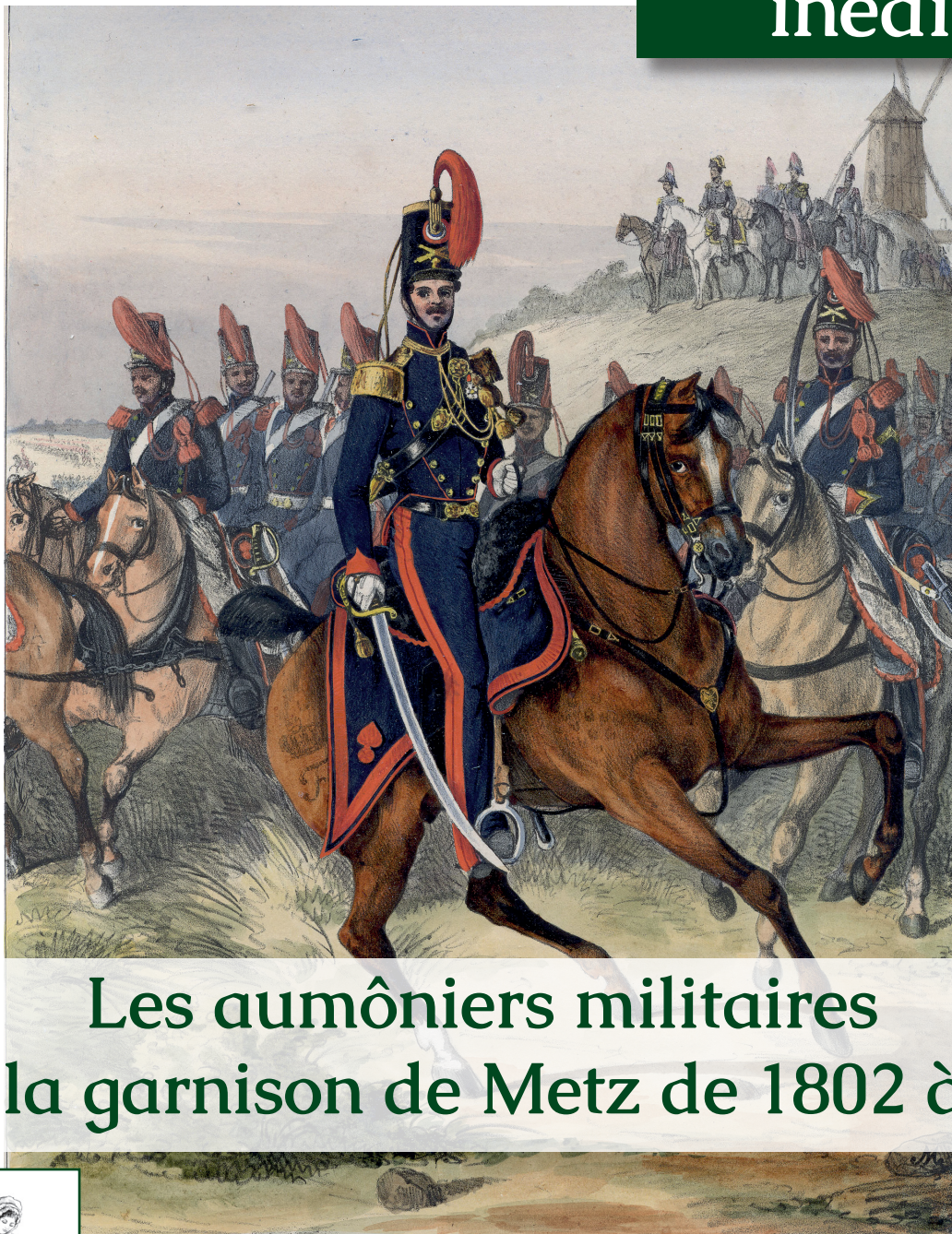
Lorry-lès-Metz

« au fil du temps »

7

Conférence du
8 novembre 2024

Les Dossiers inédits



Les aumôniers militaires
dans la garnison de Metz de 1802 à 1870



Association d'histoire

Texte et illustrations de la conférence donnée par Christian Mérot le 8 novembre 2024.

Photo de couverture : Artillerie française, lithographie Dupuy, Metz.

Site
www.lorrylesmetz-histoire.fr



Page Facebook
<https://www.facebook.com/ck.lorry>



Les Dossiers inédits
http://lorrylesmetz-histoire.fr/?page_id=7528



Association Lorry-lès-Metz « au fil du temps »

Président :	Jean-Luc Baudinet 5 bis rue des Frières – 57050 Lorry-lès-Metz
Siège :	Mairie de Lorry-lès-Metz 46 Grand'Rue – 57050 Lorry-lès-Metz
Directeur de la publication :	Jean-Luc Baudinet
Maquette :	Gérard Kester
ISSN :	3037-9741
Dépôt légal :	avril 2025

Les aumôniers militaires dans la garnison de Metz de 1802 à 1870

L'aumônerie militaire, et plus précisément les aumôniers militaires, est un sujet sur lequel peu d'études et de recherches ont été entreprises de nos jours.

Il s'agit d'un sujet difficile à explorer, car l'aumônier est un personnage atypique et à part au sein de l'institution militaire. C'est aussi un personnage peu étudié, car son rôle est complexe, parfois ambigu et difficile à cerner. Si l'aumônier militaire bénéficie d'un statut, son rôle moral n'est pas toujours bien défini et ses relations avec la hiérarchie militaire sont souvent tendues lorsque le temporel et le spirituel s'affrontent en permanence.

L'existence de l'aumônier est intimement liée au régime politique en place, tantôt lorsque l'Église catholique est la religion d'État, tantôt quand elle cesse de l'être pour redevenir celle de la « majorité des Français ». La nuance semble infime et pourtant elle est de taille, car elle bouleverse la présence des prêtres au sein des armées. Elle sera l'enjeu permanent des luttes intestines entre, d'une part, les Grands Aumôniers, imbus de leurs prérogatives, et, d'autre part, les évêques des diocèses et les ministres de la Guerre.

Nous avons opté pour la période allant du Consulat en 1802 à la guerre franco-prussienne de 1870, car l'époque est riche en bouleversements politiques; pas moins de six régimes politiques se succèdent, ils sont souvent antagonistes et révélateurs de l'état d'esprit des relations tumultueuses entre l'armée et l'Église catholique encore toute puissante. Il était donc intéressant de consulter les archives déposées à Metz. Les différents régimes politiques, la défaite française de 1870 et la naissance de la Troisième République révèlent déjà dans l'opinion publique un anticléricalisme latent qui ose désormais s'exprimer au grand jour; ce sont déjà les prémices d'une séparation annoncée entre l'Église et l'État en 1905.

Ce sujet particulier est encore inédit sur le plan local, c'est aussi une page locale de l'Histoire militaire de Metz qui reste encore méconnue, voire inconnue.

Introduction

La ville de Metz est une place forte de première importance au sein du dispositif militaire français. Entre le Premier et le Second Empire, sa garnison oscille entre 8 000 et 10 000 hommes dans une cité de 42 000 habitants, ce qui représente le quart de sa population. Les régiments présents sur son sol entre 1821 et 1830 sont au nombre de 34, et la cité messine a le rare privilège d'abriter dans ses murs l'immense hôpital d'instruction des Armées situé quai Paul-Wiltzer (ancien quai Richepanse), l'école d'application de l'Artillerie et du Génie réorganisée en 1802, l'école centrale de pyrotechnie, une prison militaire puis un pénitencier militaire créé en 1843 (il n'en existe que deux autres en métropole : Lyon et Besançon).

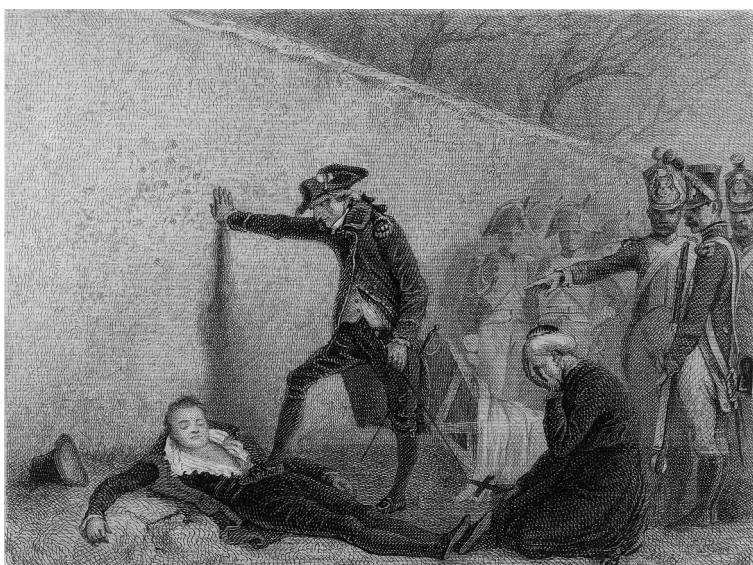
Pour aborder ce sujet sensible, nous disposons de deux sources d'informations : d'une part, les plus importantes, celles provenant du fonds de l'évêché de Metz

déposées aux Archives départementales de la Moselle (ADM); elles comprennent en particulier la correspondance très nombreuse que M^{gr} Dupont des Loges, évêque de Metz de 1843 à 1886, a entretenue avec les autorités militaires, et notamment les ministres de la Guerre successifs et les généraux commandant la Place de Metz. D'autre part, le Service historique de la Défense (SHD) à Vincennes nous apporte des renseignements individuels sur les aumôniers affectés dans les régiments français. En effet, nous avons pu consulter le journal de marche des régiments qui ont séjourné dans la garnison de Metz durant toute cette période.

Pour autant, il nous faut relativiser l'apport de ces informations, lesquelles peuvent parfois être présentées de manière très partielle et peu objective lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts, les acquis et les prérogatives de l'institution militaire.

À la fin du XVIII^e siècle, 60 à 70 % des aumôniers militaires sont des réguliers, c'est-à-dire des prêtres venant des ordres monastiques et non des prêtres dits séculiers desservants de paroisses. Ce sont les récollets principalement dans les hôpitaux, mais aussi des capucins, lazaristes et jésuites¹. Dès 1790, la Grande Aumônerie est supprimée, sans doute à la suite de la Constitution civile du clergé. Ainsi, un décret de 1794 ordonne la suppression des aumôniers militaires. La première séparation de l'Église et de l'État le 21 février 1795 entraîne de fait et par absence de référence juridique la disparition officielle des aumôniers. Aussi, il n'est pas étonnant de trouver dans certaines unités, des prêtres dissimulés parmi les soldats². Aumôniers officieux, ils peuvent apporter néanmoins les secours de la religion aux combattants. Après les bouleversements révolutionnaires, la politique de pacification religieuse de Bonaparte aboutit au Concordat de 1801, en sachant que celui-ci relève plus d'une nécessité politique que d'un quelconque sentiment religieux. Le Premier Consul ne semble pas encore prêt à une aumônerie militaire, sans doute à cause des réticences de ses généraux à l'égard de la religion. En fait de culte, la Grande Armée ne connaît que celui de l'Empereur³.

En 1814, la monarchie rétablit officiellement la présence d'aumôniers au sein des hôpitaux militaires⁴. Lors de la seconde Restauration,



Exécution du maréchal Ney, le 7 décembre 1815, en présence d'un aumônier.

Michel Ney avait commencé sa carrière militaire à Metz en 1787.

1 A. Corvisier, *Dictionnaire d'art et d'histoire militaire*, Paris, PUF, 1988, pp. 88-92

2 X. Boniface, *L'aumônerie catholique de 1914 à 1962*, thèse de doctorat, 3 vol., Livre I, Lille III, 1997, 509 p., p. 24

3 *Ibid.* p. 24

4 Bulletin des lois, année 1814, p. 96

une nouvelle ordonnance royale en 1816 institue officiellement des aumôniers pour chaque corps de troupe, et de nouveau un Grand Aumônier des Armées, qui par ses nouvelles prérogatives, tend à créer un climat tendu entre les évêques des diocèses et les ministres de la Guerre¹. En 1820, les aumôniers sont 112, soit autant que de régiments, dont 80 régiments d'infanterie, non comptés ceux des hôpitaux militaires. Durant la Restauration, entre 1816 et 1830, l'aumônier est attaché au Corps d'une manière permanente. En 1829, après réorganisation, l'infanterie française dispose de 173 aumôniers affectés dans ses rangs². Ce nouveau clergé très actif est entreprenant dans sa nouvelle tâche. Il multiplie les prédications, les missions internes, les cérémonies et processions diverses. Et Metz, de par l'importance de sa garnison, se trouve au cœur même de cette collaboration très étroite entre l'armée et l'Église catholique dite de « l'alliance du Trône et de l'Autel ».

En 1830, à l'avènement de la monarchie de Juillet, une ordonnance royale supprime la Grande Aumônerie ainsi que les prêtres de Corps de troupe³. L'aumônerie est décapitée par la suppression du Grand Aumônier et désarticulée par la substitution d'un réseau d'aumôniers de garnison et de places fortes au système des aumôniers de régiments. En revanche, les autres établissements militaires, tels les hôpitaux, les pénitenciers et les écoles militaires, conservent leurs ministres du culte catholique⁴. Le clergé du diocèse assure désormais le service religieux dans les garnisons, mais l'aumônier qui est attaché à son ministère ne peut suivre le régiment en déplacement ou en opération. Il lui est donc difficile d'établir des liens de familiarité avec les soldats et de les influencer. En outre, s'il peut célébrer la messe et administrer les sacrements, toute prédication lui est strictement interdite. Les troupes en campagne sont accompagnées d'aumôniers recrutés par le volontariat⁵.

La situation ne change pas sous la Seconde République entre 1848 et 1851. Cependant, en 1852, sous le Second Empire, Napoléon III entame une politique cléricale pouvant favoriser l'aumônerie, qui est par nature au cœur des relations entre l'Église catholique et l'armée en scellant l'alliance du « sabre et du goupillon ». Certes, le décret impérial du 14 février 1866 nomme un Aumônier en Chef pour l'armée de terre⁶. Peut-être s'agit-il aussi d'une suite de la politique d'apaisement souhaitée par l'Empereur envers les catholiques après 1863. Quoi qu'il en soit, le décret du 19 mai 1866 organise une aumônerie du temps de guerre. Il prévoit l'affectation d'un prêtre mobilisé dans chaque division et corps d'armée, soit 46 ecclésiastiques pour plus de 300 000 hommes, ainsi que deux pasteurs protestants par corps d'armée, soit une quinzaine de ministres officiants du Culte réformé. Ce décret met aussi

1 Bulletin des lois, année 1816, pp. 97-99

2 Général Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre*, Paris, Corréard, 1841, 8 vol., Livre I, article Aumônerie, p. 431

3 Bulletin des lois, année 1830, p. 100

4 Vicariat aux armées, *op. cit.* p. 42

5 *Ibid.* pp. 44-46

6 Bulletin des lois, année 1866, p. 101

à disposition dans les unités un pasteur protestant permanent¹. Quant aux israélites, on recense seulement sous le Second Empire 29 cadres de confession juive sur un effectif total de 7137 officiers, ce qui correspond à l'importance relative des Juifs dans la société française. En raison de la faiblesse de ces effectifs, il n'y a donc aucun rabbin affecté officiellement dans les régiments français².

Les hommes et les statuts

Les hommes

Nous allons présenter sans doute une vision quelque peu théorique, certainement idéalisée où le profil de l'aumônier sera exprimé de façon positive. En effet, la documentation et les archives ne permettent pas d'examiner si ces normes sont conformes à la réalité. Néanmoins, il sera intéressant de comparer les profils des aumôniers ayant servi en Corps de troupe et ceux des établissements permanents de la garnison. En ce sens, les journaux de marche des régiments nous ont permis d'obtenir des renseignements plus précis sur les origines géographiques des aumôniers ; nous les avons donc regroupés en tableau.

Les régimes politiques entre 1802 et 1870

1802 : le Consulat.

1804 : le Premier Empire.

1814 : la Restauration (Première Restauration, les Cent-Jours, Seconde Restauration), la religion catholique est religion d'État, rétablissement des aumôniers militaires qui avaient été abandonnés après la Révolution.

1830 : la monarchie de Juillet, la religion est celle de la majorité des Français, suppression des aumôniers militaires.

1848 : la Seconde République.

1852 : le Second Empire.

1870 : Guerre franco-prussienne, défaite de la France, chute de l'Empire, la III^e République, rétablissement des aumôniers militaires.

La garnison de Metz : 8 000 à 10 000 hommes

La population de Metz est de 42 000 habitants pendant tout le XIX^e siècle. La ville accueille plusieurs structures militaires :

- hôpital d'instruction des armées au Fort-Moselle ;
- école des chirurgiens militaires ;
- école de pyrotechnie ;
- école d'application de l'Artillerie et du Génie créée en 1802, rue aux Ours ;
- pénitencier militaire créé en 1843 ;

1 X. Boniface, *op. cit.* p. 30

2 D. Cohen, *La promotion des Juifs en France à l'époque du Second Empire, 1852-1870*, t. 2, Aix-en-Provence, Publication de l'université, 1980, p. 412

— les régiments de la place de Metz (entre six et huit régiments en permanence).



La porte des Allemands au milieu du XIX^e siècle.

Les établissements permanents : garnison de Metz
Les âges d'ordination

Aumôniers	Date de naissance	Âge ordination
BERNARD Charles	1832	24
BOTT Pierre	1820	26
FIBICH Jean Ch.	1791	24
JACQUEMOT François	1827	26
JACQUES Jean-Baptiste	1827	24
KORMANN Nicolas	1823	26
MASSON Louis Fr.	1795	24
MICHAUX Donat	1821	23
POGNARD Jean N.	1813	26
PONCELET Nicolas	1818	26
WEBER Jean-Pierre	1815	24

Les aumôniers militaires sont des hommes jeunes, ils s'impliquent largement dans leur mission.

Les âges de nomination

Aumôniers	Date ordination	Date nomination	Âge nomination
BERNARD	1856	1859	27
BOTT	1846	1860	40
FIBICH	1815	1828	37
JACQUEMOT	1853	1855	28
JACQUES	1851	1863	36
KORMANN	1849	1853	30
MASSON	1819	1825	30
MICHAUX	1844	1858	37
POGNARD	1839	1854	41
PONCELET	1844	1854	41
WEBER	1839	1847	32

Les corps de troupe stationnés à Metz

L'origine géographique des aumôniers de l'infanterie

Régiments	Date de stationnement Metz	Aumôniers	Départements ordination
12 ^e de ligne	1821 1822	Piétrequin de Mont Piétrequin de Mont	Côtes-du-Nord
32 ^e de ligne	1821 1822 1826 1827 1828	Serre de Falgères Serre de Falgères Moret Moret Moret	Inconnu Aube
9 ^e de ligne	1822 1823	Jager Jager	Cher
56 ^e de ligne	1824	Véniard	Seine-et-Marne
19 ^e de ligne	1828 1829 1830	Vilette Vilette Bour	Saône-et-Loire Meurthe

112 régiments en 1820 toutes armes, donc 112 aumôniers

173 aumôniers en 1829 dans les régiments d'infanterie après réorganisation

L'origine géographique des aumôniers de cavalerie, de l'artillerie et du génie

Régiments	Date de stationnement Metz	Aumôniers	Départements ordination
1 ^{er} RC	1823 1824	Noye	inconnu
3 ^e RH	1824	Grenier	inconnu
6 ^e RC	1825	Ollitraubt	inconnu
3 ^e RD	1829 1830	Fobrant	Doubs
4 ^e RA	1825 1829	Bonnefoy	Meuse
3 ^e RG	1821 1822 1826 1827 1828	Nicolas	Moselle
2 ^e RG	1823 1824 1824	Nicolas Roques	Moselle Hérault
1 ^{er} RG	1828 1829 1830	Plé	Eure-et-Loir

RC : régiment de chasseurs (cavalerie)

RH : régiment de hussards (cavalerie)

RD : régiment de dragons (cavalerie)

RA : régiment d'artillerie (montée ou à cheval)

RG : régiment du génie

Les âges de nomination dans les régiments stationnés à Metz : 1820-1830

Régiments	Aumôniers	Date naissance	Date nomination Metz	Âge Nomination Metz
12 ^e de ligne	Piétrequin du Mont	?	1820	?
32 ^e de ligne	Serre de Falgères Moret	? 1795	1821 1824	? 29
9 ^e de ligne	Jager	1790	1821	31
42 ^e de ligne	Ferrer	1780	1820	40
16 ^e de ligne	Curnier	1753	1820	67
50 ^e de ligne	Albaniac	1767	1821	54
51 ^e de ligne	Poulet	1767	1821	54
56 ^e de ligne	Véniard	1760	1824	64

19 ^e de ligne	Vilette Bour	1789 1800	1828 1828	39 28
4 ^e RA	Bonnefoy	?	1825	?
1 ^{er} RC	Noye	1789	1823	34
3 ^e RH	Grenier	1764	1823	59
6 ^e RC	Ollitraubt	1764	1825	61
3 ^e RD	Fobrant	1795	1824	34
3 ^e RG	Nicolas Roques	1753 1762	1823 1824	70 62
2 ^e RG	Nicolas Roques	1753 1762	1823 1824	70 62
1 ^{er} RG	Plé	1798	1828	30

Les états de services des aumôniers de Corps de troupe en 1830

Régiments	Aumôniers	Prise de fonction	Fin de fonction	Années au Corps	Situation en 1830
12 ^e RI	Piétrequin	1820	1822	2	Décédé
32 ^e RI	Serre de F. Moret	1821 1824	1823 1830	2 6	Démission Ordonnance
9 ^e RI	Jager	1821	1827	6	Démission
42 ^e RI	Ferrer	1820	1823	3	Démission
16 ^e RI	Curnier	1820	1826	6	Décédé
50 ^e RI	Albaniac	1820	1823	3	?
51 ^e RI	Poulet	1821	1823	2	?
56 ^e RI	Véniard	1820	1825	5	> 65 ans
19 ^e RI	Vilette Bour	1827 1829	1829 1830	2 1	Démission Ordonnance
4 ^e RA	Bonnefoy	1825	1830	5	Ordonnance
1 ^{er} RC	Noyé	1823	?	?	?
3 ^e RH	Grenier	1822	?	?	?
6 ^e RC	Ollitraubt	1825	?	?	?
3 ^e RD	Fobrant	1824	1830	6	Ordonnance
3 ^e RG	Nicolas Nicolas	1820 1826	1823 1828	3 2	Décédé
2 ^e RG	Nicolas Roques	1823 1824	1824 1828	1 4	?
1 ^{er} RG	Plé	1828	1830	2	Ordonnance

L'ordonnance du roi du 10 novembre 1830

Tous les aumôniers régimentaires sont rayés des cadres. Il n'existe plus d'aumôniers dans les régiments français.

Les origines géographique et sociale

Pour les établissements permanents, les onze prêtres sont originaires du département de la Moselle, et pour huit d'entre eux nous connaissons la profession des parents¹. Nous constatons aussi que le diocèse ne se distingue guère du clergé français, car les 9/10 sont des fils de travailleurs, de journaliers ou d'ouvriers agricoles. Cela prouve au moins la modestie des ressources parentales et leur appartenance au milieu rural, même s'ils ne proviennent pas des catégories les plus pauvres.

Les âges et nominations

En Moselle, nous sommes en présence de prêtres aguerris et chevronnés, capables, selon leur hiérarchie spirituelle, de mener une tâche particulière dans leur mission traditionnelle². En effet, la situation est sensiblement différente dans les établissements permanents. Ainsi, le second tableau nous indique que cinq ecclésiastiques ont été nommés entre vingt-sept et trente-deux ans, et seuls deux ont plus de quarante ans. Ces aumôniers allient la jeunesse, le dynamisme et la confiance de leur hiérarchie et marquent la volonté des pouvoirs, tant politique que religieux, de nommer à ce genre de ministère de jeunes prêtres.

Pour les corps de troupe, ces aumôniers font partie de la première vague de nominations coïncidant avec la difficulté à trouver des prêtres pour remplir cette tâche particulière. Ce tableau nous apprend encore que le corps médical est relativement âgé pour des gens censés se déplacer en France ou en opération extérieure et notamment dans l'infanterie de ligne où, sur les dix-sept aumôniers dont nous connaissons la date de nomination, huit ont aussi plus de quarante ans. Cependant, ce rajeunissement massif des personnels est aussi dû à la disparition presque intégrale du clergé de l'Ancien Régime entre 1810 et 1840³. Pour mémoire en 1814, 42 % du clergé français est âgé de soixante ans ou plus ; en 1848, la même tranche d'âge ne représentera plus que 5 % et dans le même temps, les ordinations doublent entre 1816 et 1830, passant de 1 185 à 2 357 par an⁴.

La charge d'aumônier : un atout valorisant dans l'Église catholique

L'abbé Wéber a été remarqué par les autorités militaires dans sa mission à l'hôpital militaire, car dès le déclenchement du conflit en Crimée en août 1854, il est

1 ADM 19 J 63 et 19 J 64 : registre des boursiers de l'État 1808-1848 et registre des élèves du grand séminaire 1833-1904 : date, lieu de naissance, profession des parents, études et appréciations des élèves

2 ADM, 29 J 249, liste alphabétique des prêtres du diocèse de Metz, 1845-1871

3 P. Pierrard, *La vie quotidienne du prêtre français au XIX^e siècle, 1801-1905*, Paris, Ed. Hachette, 1986, p. 79

4 G. Cholvy, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Paris, BHP, 1985, p. 39

appelé à la Division de l'Armée d'Orient ; en 1855, il est nommé aumônier en chef du 1^{er} corps d'armée au sein de la Garde impériale. Chanoine honoraire la même année, il reçoit les insignes de chevalier de la Légion d'honneur en 1857¹. De retour à Metz pour un court moment, il est de nouveau rappelé en 1859 au 1^{er} Corps d'armée d'Italie. Revenu une fois encore à son poste initial, il quitte Metz définitivement en 1860 où il est nommé chanoine titulaire du chapitre impérial de la cathédrale de Saint-Denis, il a alors quarante-cinq ans². Cependant, son engagement messin ne s'arrête pas à sa mission officielle puisqu'il s'est investi à titre personnel dans l'étude et la recherche du patrimoine local de la ville de Metz, montrant l'intérêt particulier qu'il a témoigné pour la cité lors de son affectation militaire.

Le P. Michaux est remarqué par M^{gr} Dupont des Loges pour son engagement au profit de l'Œuvre des Militaires. Il occupera le poste de directeur de cette œuvre charitable entre 1849 et 1859, tout en assurant les fonctions d'aumônier par intérim à la prison et au pénitencier avant d'être titulaire de sa charge à l'hôpital militaire. Il est chanoine honoraire en 1855, il a trente-quatre ans. En 1859, il fonde une autre œuvre militaire, la Conférence de Saint-Maurice dont nous reparlerons ultérieurement, mais se retire pour une raison inconnue la même année chez les oblats de Marie-Immaculée³.

Enfin, le P. Jacques a exprimé son profond désir d'être nommé aumônier de la prison et du pénitencier en 1863 alors qu'il est l'aumônier du lycée impérial de Metz. L'abbé est aussi membre du conseil d'administration de l'Œuvre des jeunes ouvriers. Il devient par la suite le directeur de l'Œuvre de Saint-Maurice après le départ précipité du P. Michaux. Nous savons aussi qu'il prend une part importante à la guerre de 1870 contre la Prusse et comme aumônier, il est emmené en captivité avec ses soldats, il a quarante-cinq ans. Il reste cependant en Lorraine annexée et en 1883, il fonde le journal *Le Lorrain* qui a succédé au *Vœu national*⁴. Il est installé comme chanoine titulaire en 1892.



Paul Georges Marie Dupont des Loges
(Rennes, 11 novembre 1804 – Metz, 18 août 1886),
évêque de Metz de 1842 à 1886.

1 ADM, 29 J 257, liste des ecclésiastiques du diocèse de Metz ayant reçu la Légion d'honneur

2 ADM, 29 J 597, hôpital militaire de Metz, 1806-1868, nominations

3 ADM, 29 J 246, liste alphabétique des prêtres du diocèse de Metz, 1845-1871

4 N. Quépat, *Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle*, Paris, Picard, 1887, pp. 259-260

Pour le diocèse de Metz et sous l'épiscopat de M^{gr} Dupont des Loges, la fonction d'aumônier civil et militaire est sans nul doute un facteur important de valorisation et d'avancement au sein de la hiérarchie de l'Église catholique¹.

Si la qualité du recrutement des aumôniers militaires paraît assez bonne dans le diocèse de Metz, elle est pourtant en contradiction avec le livre de William Serman sur *Les officiers français dans la nation 1848-1914*, qui met l'accent sur la qualité médiocre des prêtres affectés en corps de troupe et met en avant leurs écarts de conduite et de langage qui laisseraient à penser que certains évêques affecteraient volontiers au service de l'aumônerie militaire le rebut de leur diocèse².

Cependant, il est important de dire que certains aumôniers régimentaires ne sont pas faits pour cette mission délicate et seraient mieux à leur place dans une cure traditionnelle, car leurs appréciations militaires sont défavorables pour de multiples raisons parmi lesquelles leur mauvais caractère, mais aussi le fait d'être mauvais cavalier ou être souvent malade en campagne³.

Statuts et dispositions réglementaires

La lettre de nomination

Elle provient de la Grande Aumônerie de France à Paris. Elle indique le corps ou l'établissement militaire dans la garnison et le diocèse concerné où les aumôniers seront affectés. Une lettre de recommandation est adressée à l'évêque du diocèse par le vicaire général de la Grande Aumônerie. Celle-ci contient une présentation succincte de l'aumônier en mettant en évidence ses qualités. Cette correspondance demande aussi au prélat de lui accorder sa bienveillance, l'assistance de ses conseils et l'appui de son autorité.

Les aumôniers régimentaires

Ils font partie intégrante du grand état-major et prennent rang en vertu de la décision du 12 mai 1825, après les officiers supérieurs, mais avant le chirurgien du Corps. Ils jouissent du salut des militaires du rang et du salut du port d'armes jusqu'à réservé aux seuls fonctionnaires en costume et décorés d'épaulettes, alors que ce salut est refusé au chirurgien. Les aumôniers sont considérés comme premier capitaine, fonctionnaire d'état-major⁴. Une autre décision du ministre de la Guerre du 26 juillet 1825 accorde aux aumôniers affectés dans un régiment de cavalerie deux chevaux sur pied de paix⁵. Néanmoins, ces ecclésiastiques peuvent aussi faire l'objet

1 M^{gr} J.-B. Pelt, *Cathédrale de Metz, 1790-1930*, Metz, Ed. Le Lorrain, 1932, pp. 374-403

2 W. Serman, *Les officiers français dans la nation, 1848-1914*, Paris, Aubier, 1982, p. 95

3 État de désignation des aumôniers militaires par régiment à compter du 23 octobre 1820, d'après le mémoire de DEA de Arnault Berrone, pp. 105-107

4 Général Bardin, *op. cit.*, pp. 433-436

5 *Ibid.* pp. 431-432

d'une réprimande en cas de faute grave portant sur la conduite, la tenue et les mœurs pouvant aller jusqu'à l'éloignement définitif du poste ¹.

La solde annuelle dans les régiments d'infanterie est de 2 000 francs et de 3 450 francs pour les régiments de cavalerie. Cela s'explique par la difficulté à recruter un aumônier sachant monter à cheval, pouvant partir en campagne et n'étant pas trop âgé pour assurer sa mission. Ainsi certains régiments de cavalerie sont restés sans aumônier. On peut aussi comparer avec les curés de paroisse qui sont mal payés et sont obligés de recourir au casuel pour joindre les deux bouts. En 1830, un curé de paroisse percevait 900 francs par an.

À l'hôpital militaire

Avec le retour de la monarchie et par l'ordonnance royale du 1^{er} octobre 1814, il est accrédité de manière officielle un aumônier dans chaque hôpital militaire. Son traitement est ainsi déterminé par le ministre de la Guerre par rapport à la force des hôpitaux, c'est-à-dire par le nombre de lits à disposition en temps de paix. À Metz, celui-ci est doté de 1 200 lits donc les appointements annuels de l'aumônier sont fixés par décret à 1 200 francs ². Outre ces appointements fixés par décret, un casuel prévoit des honoraires particuliers en ce qui concerne les obsèques des militaires en activité. Ils varient selon leur rang, ainsi pour un militaire du rang, il touchera 1,50 franc, pour un sous-officier 2,50 francs et pour un officier 5 francs. Sous le Second Empire, un décret impérial du 20 janvier 1855 abroge l'ordonnance royale du 1^{er} octobre 1814, car elle ne correspond plus au poids des charges à supporter par les aumôniers. Désormais à Metz, la charge correspond à 1 200 malades en lits avec le rang d'aumônier de 2^e classe, soit 1 500 francs annuels.



L'hôpital militaire du Fort-Moselle.

Appointements des aumôniers selon la force des hôpitaux en 1855

Aumôniers	Nombre de malades	Solde annuelle
1 ^{re} classe	1 500	1 800
2 ^e classe	1 200	1 500
3 ^e classe	600	1 200
4 ^e classe	400	900
5 ^e classe	200	600

1 ADM, 29 J 595, instructions, circulaires sur les aumôniers

2 Bulletin des lois, année 1814, *op. cit.* p. 96

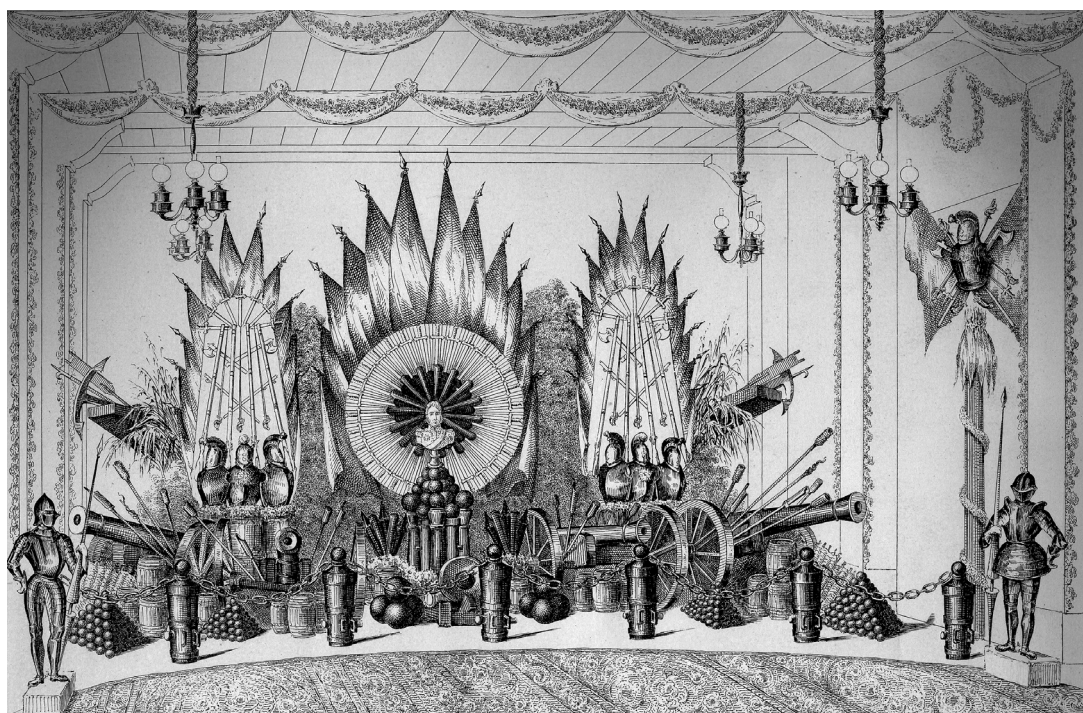
Au pénitencier

Dans les pénitenciers militaires, l'article 25 du règlement du 28 janvier 1839 prévoit qu'un aumônier est attaché à chacun de ces établissements¹. Sa fonction est gratuite et ne donne droit qu'à une indemnité forfaitaire de 200 francs par an pour les frais matériels du culte.

Les fonctions multiples des aumôniers

Dans les corps de troupe

La garnison de Metz est une garnison très importante au sein du dispositif militaire français. Elle est composée d'environ 10 000 hommes, et la plupart de ses soldats sont affectés dans les régiments de la Place de Metz. Un certain nombre seront présents de façon permanente, mais aussi transitoire en effectif constant entre 1802 et 1870. Leurs effectifs sont variables et oscillent entre 1 600 et 1 900 hommes pour un régiment d'infanterie de ligne et du génie et autour de 1 000 hommes pour les régiments de cavalerie et d'artillerie montée. Cependant, nous ne parlerons pas de la période allant de 1830 et 1870, car les aumôniers des Corps de troupe ont été supprimés par l'ordonnance du 10 novembre 1830. Et en 1856, le ministre de la Guerre, le maréchal Vaillant², reste hostile à l'immixtion des prêtres catholiques à l'intérieur des régiments³.



Trophée placé dans la salle du diner offert au duc de Montpensier, par l'artillerie de Metz, le 2 octobre 1843. Lithographie de Verronnais, Metz.

1 ADM, 29 J 598, règlement relatif aux aumôniers sur les pénitenciers militaires, pp. 110-111

2 Le maréchal Vaillant a été ministre de la Guerre de 1854 à 1859

3 W. Serman, *Nouvelle histoire militaire de la France, 1789-1919*, Paris, Ed. Fayard, 1998, pp. 324-325

La mission et le rôle

Les ecclésiastiques vont rencontrer des militaires de tous rangs et de toutes conditions n'ayant pas reçu le sacrement du baptême. Le rôle de l'aumônier sera de les instruire et de les préparer à recevoir ce premier sacrement. Par contre, ces bonnes intentions ne doivent pas permettre à certains ecclésiastiques de contrôler l'esprit et le comportement des militaires et notamment ceux des officiers. Car certains aumôniers médiocres ont envoyé des notes confidentielles en haut lieu sur les sentiments religieux et sur les opinions politiques des officiers, pesant ainsi sur leur avancement et contribuant à installer un certain malaise dans les régiments¹.

La moralisation et l'éducation

L'autre aspect de la mission de l'aumônier porte sur la moralisation, notamment auprès des officiers, qui utilisent et abusent du duel pour venger dans le sang les plus légères offenses, au mépris de toute loi. Les autorités religieuses ont la volonté de mettre un terme à cette pratique qu'elles considèrent comme héritée d'un autre temps.

Les messes militaires

Outre la mission ordinaire au cœur des régiments, les aumôniers militaires affectés en Corps de troupe sont soumis à une mission toute particulière à partir de 1818, la célébration des messes militaires². Cette volonté du ministre de la Guerre est encore et toujours axée sur « l'alliance du Trône et de l'Autel » lorsque le pouvoir politique utilise l'armée comme un moyen de propagande par le biais de la discipline et non par la foi religieuse. En effet, dans les villes de garnison importantes, les militaires qui vont à la messe dominicale sont peu nombreux et ressemblent en cela à la société civile. Pourquoi cette mise en scène ? Cela dépend avant tout de l'attachement du commandement au devoir dominical. La plupart des militaires n'assistent à ces offices ou processions qu'en service commandé ou sous la pression des supérieurs hiérarchiques favorables au resserrement des liens entre l'Église catholique et l'armée. Il s'agit surtout d'obéir et de plaire à leurs chefs, d'éviter les punitions inutiles et de ménager leurs chances d'avancement³.



Messe pour les militaires
au kiosque de l'Esplanade en 1870.

1 W. Serman, *Les officiers français...*, *op. cit.* p. 94

2 ADM, 29 J 601, messes militaires

3 Général Bardin, *op. cit.* p. 433

À l'École d'Application

L'École d'Application de l'Artillerie et du Génie est destinée à fournir l'instruction spéciale à 150 ou 200 officiers-élèves qui sortant de l'École Polytechnique ont été classés comme sous-lieutenants dans l'artillerie de terre, de marine ou dans le génie. Elle est définitivement constituée à Metz en 1802 sous l'appellation d'École d'Application de l'Artillerie et du Génie. Elle est située rue aux Ours à côté de l'ancien cercle-mess des officiers de la garnison ¹.

La mission

Il faut attendre 1835 pour retrouver un aumônier accrédité à l'École ². Nous savons aussi que cet établissement militaire est un noyau dur où circulent des idées anti-conformistes, une absence de religiosité et des sentiments républicains parmi les officiers-élèves qui sortent de Polytechnique. En effet, une suspicion politique plane au-dessus de l'École pendant toute la période monarchique. Ces jeunes gens partagent les sentiments libéraux d'une partie de la population messine et conservent ces sentiments hérités à l'École polytechnique. Par ailleurs, la discipline laisse à désirer, les étudiants ont tout juste vingt ans et l'École baigne dans une atmosphère de chahut permanent pouvant aller jusqu'à la révolte collective. Ils perçoivent une solde pour vivre correctement, mais ils ont des dettes fréquentes ³.



Cour intérieure de l'école d'application de Metz, 1868, dessin de M. Aubrun.

1 Général P. Denis, *op. cit.* p. 19

2 ADM, 29 J 233, état statistique du personnel du clergé et des élèves ecclésiastiques du diocèse de Metz, 1814-1874

3 P. Chalmin, *L'officier français de 1815 à 1870*, Paris, Ed. Rivière, 1957, p. 344

En 1852, l'état moral des officiers-élèves est au moins aussi lamentable, sinon davantage, car la chose militaire n'exerce qu'un attrait médiocre sur eux et l'École contribue encore à cette répulsion. En fait, les étudiants n'ont donc pas souhaité y venir et arrivent à Metz contraints et quelque peu forcés, car ils sont parmi les derniers des promotions de Polytechnique¹.

À la prison et au pénitencier militaires

La prison militaire est un vieux bâtiment pouvant contenir 200 hommes, mais elle n'en détient que 100 à 120. Adossée à la prison civile, rue des Prisons militaires, elle est un bâtiment presque en ruine en 1842. Cette prison est érigée en pénitencier militaire le 1^{er} janvier 1843. En juillet 1846, l'ensemble carcéral messin est scindé en deux établissements. La prison reste où elle est et un nouveau pénitencier est créé au pavillon de la Haute-Seille rue du Cambout, occupé auparavant par les étudiants de l'École d'Application. Elle contient 300 détenus militaires en permanence. On y trouve des soldats en instance de traduction devant les conseils de guerre, les condamnés à la détention purgeant leur peine, les condamnés au boulet, aux fers, aux travaux publics, en instance de départ, les condamnés en transit et les disciplinaires des régiments de la garnison².

La mission

L'article 25 du règlement sur les pénitenciers militaires du 28 janvier 1839 prescrit qu'un aumônier soit attaché à chaque établissement pénitentiaire³. Les fonctions de l'aumônier d'un pénitencier doivent être exercées librement. La mission essentielle de l'aumônier dans un établissement pénitentiaire est d'être à l'écoute des problèmes ambiants des détenus, générés par une détention plus ou moins longue. Cependant, son champ d'action est restreint, compte tenu des obligations de travail forcé des prisonniers. Son efficacité repose donc sur le dialogue et la confiance réciproque pour avancer dans cet univers carcéral.

Les visites pastorales

Les visites pastorales que M^{gr} Dupont des Loges a effectuées au pénitencier militaire entre 1844 et 1869 ainsi que le travail des aumôniers qui se sont succédés sont assez révélateurs au vu des résultats chiffrés. En effet, l'établissement renferme en permanence une population carcérale variant entre 280 et 300 détenus pour des délits plus ou moins graves : crime, viol, désertion en temps de paix ou voie de fait envers un supérieur. L'année 1850 constitue un record absolu avec soixante-deux confirmés.

1 *Ibid.* p. 186

2 Général P. Denis, *op. cit.* p. 107

3 ADM, 29 J 598, pénitencier et prison militaire de Metz, 1843-1869, aumôniers

À l'hôpital d'instruction des armées

L'hôpital d'instruction des armées de Metz est créé sur la demande du maréchal de Belle-Isle, alors gouverneur militaire de Metz entre 1732 et 1734. Il est situé dans le fort de la double couronne de Moselle, en face de la ville et de la rive gauche de la rivière. Cet hôpital est très fonctionnel par le grand nombre de malades et de blessés qu'il peut accueillir¹. Le nombre de lits en activité sur le pied de paix en 1802 est de 1000, occupés ordinairement par 400 ou 500 malades et blessés que l'hôpital reçoit non seulement de la Place de Metz, mais encore de toutes celles de la 3^e DM et des divisions voisines n'ayant pas d'hôpitaux; ainsi de 1816 à 1859, sa capacité opérationnelle passe à 1200 lits puis redescend à 600 lits entre 1859 et 1870².

Les missions extraordinaires et particulières

Outre le fait que la mission ordinaire de l'aumônier s'arrête ici, il peut néanmoins être confronté à des événements politiques et militaires majeurs, créant ainsi une situation particulière dans l'hôpital. Tel fut le cas une première fois en novembre 1813. En effet, depuis vingt ans la guerre s'était éloignée de l'espace lorrain, la Russie venait d'être le tombeau de la Grande Armée et la campagne d'Allemagne annonçait la fin prochaine de l'époque impériale. Napoléon refoule donc en vaincu le sol français et l'interminable cortège des blessés reflue alors vers Metz, gonflé de celui combien plus impressionnant des typhiques.

Le typhus ajoute ainsi ses ravages aux horreurs de la guerre. Les hôpitaux messins ne peuvent plus recevoir ces malades dont près de 1800 s'entassent à l'hôpital militaire du Fort-Moselle, que l'épidémie change en mouroir. La mortalité y est effroyable durant l'hiver : 450 morts en novembre, 1602 en décembre, 1360 en janvier, 1874 en février et 2365 en mars³.

Près de vingt ans plus tard, au début des années 1830, une mission tout aussi délicate est demandée à son successeur, le P. Fibich. En effet, les autorités militaires de la 3^e DM établissent un rapport alarmant sur l'état sanitaire déplorable de la garnison, concernant la recrudescence des maladies vénériennes qui s'ajoutent à l'épidémie de choléra en 1932.



Des militaires blessés devant l'église Saint-Simon-Saint-Jude en 1870.

1 C. Turrel, *Metz, Deux mille ans d'architecture militaire*, Metz, Ed. Serpenoise, 1986, p. 60

2 R. Bour, *Histoire de Metz*, Metz, Ed. Serpenoise, p. 1994, 186

3 R. Bour, *op. cit.* p. 186

Hôpitaux civils et militaires de Metz : mortalité des soldats en 1813-1814

Causalité : ravage du typhus

Période	Mortalité
Novembre 1813	450
Décembre 1813	1 602
Janvier 1814	1 360
Février 1814	1 874
Mars 1814	2 365
Total	7 651

Maladies vénériennes¹ : hôpital militaire années 1830-1835

Années	Effectifs de la garnison	Cas pathologiques
1830	8 000	950
1831	10 000	1 304
1832	10 000	1 065
1833	10 000	1 875
1834	10 000	1 429

Le rôle de l'aumônier consiste alors à prendre soin de la santé morale des jeunes recrues, mais aussi celle des officiers, car l'ampleur de cette pathologie les touche tout autant que les sous-officiers. En effet, beaucoup de soldats fréquentent des filles de joie, ou autres femmes de petite vertu².

Les rapports de l'aumônier avec l'autorité militaire

L'aumônier est soumis de par sa fonction et sa place particulière au sein des armées à une double juridiction, militaire et religieuse. Ces autorités de tutelle sont censées travailler en parfaite harmonie; cependant, les relations de travail pourront être conflictuelles selon les périodes où apparaissent des rivalités de personnes, d'intérêts, de conceptions et de projets politiques selon le régime en place. Nous parlerons des problèmes humains et matériels entre 1809 et 1843, sans pour autant qu'il y ait eu de conflits majeurs entre les autorités et qui auraient laissé des traces dans les archives. Nous insisterons sur les rapports tendus et conflictuels qui s'installent et se développent avec l'arrivée sur le siège épiscopal de Metz de M^{gr} Dupont des Loges entre 1844 et 1852. Enfin après cette date, un climat d'apaisement semble se dessiner entre ces autorités de tutelle.

1 Archives municipales de Metz, 1 D 8, délibération du conseil municipal de Metz du 20 août 1835, p. 270

2 P. Chalmin, *op. cit.* p. 344

Des rapports tendus et conflictuels : 1843-1852

L'arrivée du nouveau prélat

L'arrivée de M^{gr} Dupont des Loges sur le siège épiscopal de Metz le 17 juin 1843 coïncide avec un style nouveau que le prélat va entretenir dans ses rapports avec les autorités militaires, en suppléant autant que possible ses aumôniers dans leurs démarches et au fur et à mesure des problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain. Contrastant avec la discrétion épistolaire de ses prédécesseurs et plus précisément avec celle de M^{gr} Besson ¹ qui menait une vie retirée, ne visitait pas les hôpitaux et ne connaissait personne à Metz où on le jugeait trop froid dans ses rapports quotidiens ², le premier courrier que l'évêque adresse au ministre de la Guerre le 23 décembre 1843 fait allusion au manque de moyens matériels de la chapelle du pénitencier.

Dès sa prise de fonction, l'évêque est soucieux de garantir le spirituel pour les détenus du pénitencier. Il affirme d'entrée son autorité de tutelle sur ses aumôniers face au pouvoir politique en laissant entrevoir quelque peu ses origines par le ton de ses propos. En effet, M^{gr} Dupont des Loges est né à Rennes en 1804, puis il est Vicaire général à Orléans en 1840 ; il appartient à une vieille famille de noblesse parlementaire et garde au fond de son cœur une préférence pour le régime tombé en 1830. De tendance légitimiste, « il se montre fidèle au devoir qui lui incombe comme évêque.

Le temps de l'apaisement en 1852

Le nouveau commandant de la nouvelle 5^e DM, le général Marey-Monge ³ applique et amplifie dès sa prise de fonction les nouvelles directives gouvernementales, noue d'étroites relations avec M^{gr} Dupont des Loges à partir de 1852. Sur fond d'apaisement, il prête le concours de l'armée à des fêtes religieuses et use d'arguments sans équivoque, notamment l'avancement des officiers, pour sommer ses subordonnés de l'accompagner aux offices dominicaux et aux processions religieuses à partir de 1853 ⁴.

Les conflits paraissent enfin se résorber dans la garnison de Metz, les rapports se font plus courtois dans un régime où le commandement devient plus favorable à l'Église catholique et l'absence de correspondances entre l'évêque et les autorités militaires démontre que l'ambiance devient plus sereine.

1 M^{gr} Besson a été évêque de Metz de 1823 à 1843, date de sa mort.

2 H. Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, t. 2, *La vie administrative*, Nancy, Société d'impression typographique, 1932, p. 237.

3 Le général de division Marey-Monge commande la 3^e DM du 25 avril au 25 décembre 1851, puis la nouvelle 5^e DM à compter du 26 décembre 1851 jusqu'au 2 février 1861.

4 W. Serman, *Nouvelle histoire militaire...*, op. cit. pp. 324-327.

L'aumônier et les œuvres charitables

À partir des années 1820 et 1830, les œuvres de toute nature vont prendre une place importante dans la société française et seront encouragées par la papauté et l'Église de France. Cependant, l'impulsion est donnée par quelques individus et surtout par quelques groupes actifs, généreux et convaincus¹. Et le milieu militaire n'y échappe pas ; il s'associe et adhère à ces actions charitables, notamment à Metz dès 1827, d'abord sous l'impulsion des jésuites dont les témoignages sur leurs actions sont contradictoires ; puis sous le couvert de l'Œuvre de Saint-Vincent-de-Paul, l'Œuvre des Militaires s'amplifie de façon importante en 1849 sous le patronage de l'aumônier du pénitencier, l'abbé Michaux avec la bénédiction de l'épiscopat messin. Une autre œuvre militaire, la Conférence de Saint-Maurice plus généralement connue sous le nom d'œuvre de l'abbé Michaux, son fondateur, est créée en mars 1859 puis se confond avec l'Œuvre des Militaires.

La garnison de Metz fait figure de pionnière en 1849 lors de la création de ces œuvres charitables au profit des soldats avec l'appui des généraux ayant commandé la garnison, notamment, Marey-Monge, Martimprey² et Aurelle de Paladines³. Quoi qu'il en soit, cette institution nouvelle lancée par l'Église catholique prend forme et s'installe profondément dans la garnison. De nos jours, on peut à juste titre considérer qu'elle est l'ancêtre des « foyers de soldats » établis quelques dizaines d'années plus tard dans chaque régiment, mais dont tout aspect religieux sera expurgé afin de préserver la liberté et les convictions des soldats.

Conclusion

L'arrivée d'un évêque au caractère bien trempé sur le siège épiscopal de Metz en 1843 sera aussi un atout privilégié pour les aumôniers, car le prélat, à la différence d'autres diocèses, s'impliquera par ses prises de positions courageuses et son obstination sans faille à défendre son clergé diocésain face aux autorités militaires.

Ce nouvel état d'esprit est aussi conforté par la très bonne réputation des aumôniers *a contrario* de ceux des autres diocèses. L'évêque a su donner l'impulsion et la dynamique à la fonction à cet apostolat particulier en affectant des hommes de valeur.

Au début du conflit de 1870, plus de 500 prêtres, pasteurs et rabbins rejoignent spontanément et bénévolement l'armée, et complètent ainsi le Corps des aumôniers militaires, sans compter ceux qui se dévouent auprès des combattants, des blessés et des mourants.

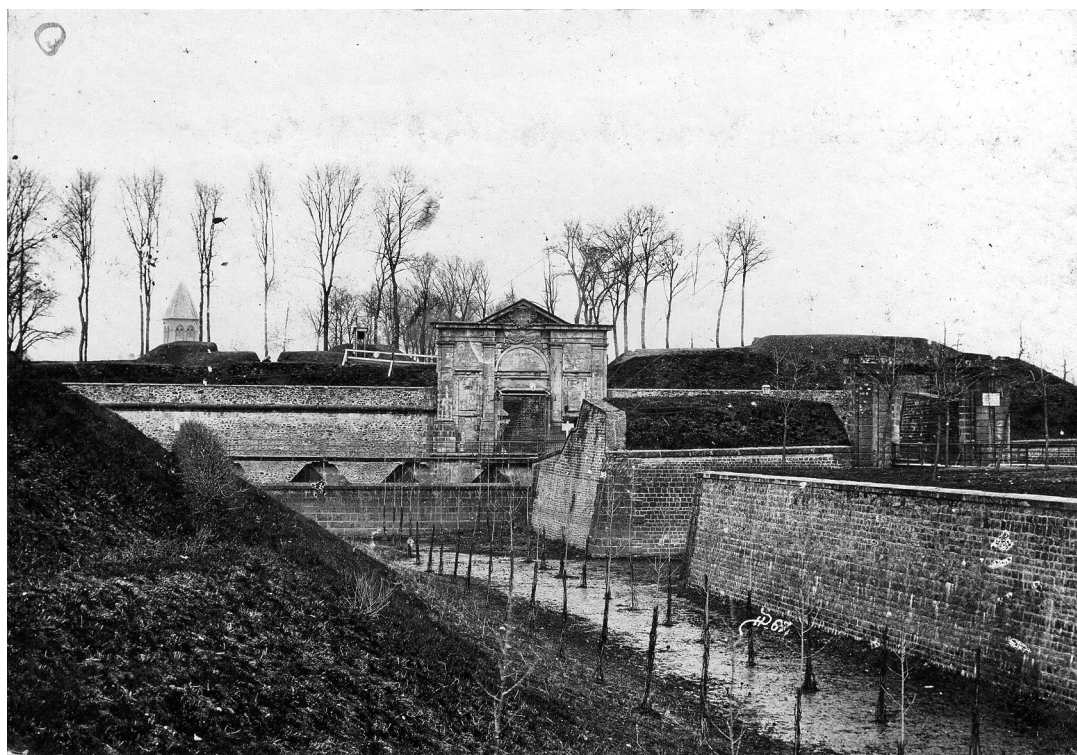
Après la guerre, et l'arrivée d'un gouvernement basé sur l'Ordre moral, l'aumônerie est remise à l'honneur et le 20 mai 1874, la loi Fresneau-Caron est adoptée et pourvoit les garnisons en aumôniers et pas les unités régimentaires à raison d'un

1 J. Le Goff, R. Rémond, (dir.), *Histoire religieuse de la France*, t. 3, *Du Roi Très-Christien à la laïcité républicaine*, Paris Ed. Du Seuil, 1991, p. 288

2 Le général de Division Martimprey a commandé la 5^e DM de 1864 au 8 mai 1867

3 Le général de Division Aurelle de Paladines a commandé la 5^e DM du 9 mai 1867 au 15 janvier 1870

aumônier titulaire pour 2 000 hommes, où les protestants et les juifs seront aussi représentés. À partir de 1880, la Troisième République opère un tournant anticlérique avec l'arrivée d'un gouvernement républicain. La séparation de l'Église et de l'État en 1905 sera alors la finalité.



La porte Mazelle, accès sud-est à la forteresse de Metz.

ISSN 3037 9741



9 773037 974002

Avec le soutien financier de
commune de Lorry-lès-Metz département de la Moselle

